



COMMUNE D'ORP-JAUCHE

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Orp-Jauche, le 24 juin 2019.

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément à l'article L1122-13 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous inviter à participer à la séance du conseil communal qui aura lieu **le 02 juillet 2019 à 20 heures, à la salle du Conseil communal, Place communale 6 à 1350 Orp-Jauche.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit en annexe.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour le Collège communal,
Par ordonnance,

La Directrice générale,


Sabrina SANTUCCI



Le Bourgmestre,


Hugues GHENNE

ORDRE DU JOUR :
(première convocation)

1. SECRETARIAT

- 1.1. Application du droit à interpellation du public ;
- 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019 ;

2. VOIRIE

- 2.1. Application du Décret Voirie dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme pour la construction de 5 habitations à front de la rue de Fontigny – Création d'un trottoir le long de la parcelle concernée par la demande et cession de terrain ;

3. COMPTABILITE

- 3.1. Approbation d'une convention relative à l'octroi d'un prêt remboursable en faveur de l'asbl RFC Orp-Noduwez ;